



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date 24 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois d'avril.

Nombre de conseillers en exercice : 22 Quorum : 11

La séance est ouverte à 19H03

Etaient présents : Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Christophe JACOULOT, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Valérie PRÉTOT, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU et Edith VIEILLE.

Absents excusés : Mesdames François BOULARD et Christine FEUVRIER et Messieurs David CHRISTIN, Laurent FAIVRE et Jérôme LAFFLY.

Procurations : Mesdames Françoise BOULARD, Christine FEUVRIER, Messieurs David CHRISTIN, Laurent FAIVRE donne procuration respectivement à Yves OBERTINO, Prisca MAIRE, Anita DORNIER, James MICHEL.

Secrétaire de séance : Madame Anita DORNIER

ORDRE DU JOUR

Décision 05 : Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif Effilogis, pour la rénovation du Groupe scolaire Pierre Bichet

Décision 06 : Installation et nettoyage des cuves à fioul de l'église et du théâtre

Décision 07 : Signature avenant MO groupe scolaire – Marché n°4-2022

U URBANISME

Acquisition & échange de plusieurs parcelles de terrain suite à l'achat des terrains de l'ancienne scierie Boucard par la Société DAMANN – 81 rue Saint Georges – 54000 NANCY dans le but de procéder à l'alignement du Chemin rural dit « Chemin de la Raie », ainsi qu'en bordure de la route départementale pour le projet ALDI

- **Questions diverses**

Election secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Anita DORNIER, secrétaire de séance.

Décision 05 : Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif Effilogis, pour la rénovation du Groupe scolaire Pierre Bichet

Il est décidé de demander une subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté allant jusqu'à 120 000€ maximum, au titre du dispositif Effilogis, pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Bichet. De préciser que le montant estimatif des travaux, en phase avant-projet définitif (APD), est estimé à **2 553 393,00 € H.T.**, soit **3 064 071,60 € TTC** (frais de maîtrise d'œuvre inclus).

Coût estimatif de l'opération - Volet Existant (APD)		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Frais de maîtrise d'oeuvre	Michel KRUZIC	337 393,00 €
<i>Sous-total Études</i>		<i>337 393,00 €</i>
Travaux		
Désamiantage		54 000,00 €
Terrassements - VRD		36 000,00 €
Gros œuvre		102 000,00 €
Charpente bois - Murs à ossature bois		83 000,00 €
Couverture bacs acier		275 000,00 €
Isolation thermique par l'extérieur- Enduit RPE		63 000,00 €
Bardage bois		78 000,00 €
Menuiseries extérieures bois/aluminium		324 000,00 €
Menuiseries intérieures bois		145 000,00 €
Doublages – cloisons – plafonds – peintures		221 000,00 €
Chauffage – ventilation – plombier – sanitaire		373 500,00 €
Electricité		307 500,00 €
Chapes – carrelages – faïences		12 500,00 €
Revêtement de sols souples		91 000,00 €
Méletterie		12 000,00 €
<i>Sous-total travaux de rénovation</i>		<i>2 177 500,00 €</i>
Menuiseries triple vitrage (partie "existant")		28 000,00 €
Automatisme des occultations		10 500,00 €
<i>Sous-total travaux optionnels retenus</i>		<i>38 500,00 €</i>
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		2 553 393,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Union Européenne - FEDER	Bâtiments exemplaires	Sollicitation réalisée	1 000 000,00 €	39,16%
Etat (DETR, DSIL et/ou Fonds Vert)	Sollicitation pluriannuelle	Sollicitation réalisée	400 000,00 €	15,67%
Région Bourgogne-Franche-Comté	Effilogis (volet études)	Sollicitation réalisée	30 000,00 €	1,17%
Région Bourgogne-Franche-Comté	Effilogis (volet travaux)	Sollicitation actuelle	120 000,00 €	4,70%
Sous-total aides publiques			1 550 000,00 €	60,70%
Part de la collectivité	Fonds propres		1 003 393,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			1 003 393,00 €	39,30%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			2 553 393,00 €	

Madame Le Maire approuve et s'engage à réaliser le programme de travaux.

Les modalités de financements reposeront notamment sur les fonds propres de la commune et les demandes de subventionnement auprès de tous les partenaires financeurs.

Décision 06 : Installation et nettoyage des cuves à fioul de l'église et du théâtre

Il est décidé de signer le devis pour le nettoyage de 3 cuves plastiques à l'église et la dépose et la pose d'une nouvelle cuve plastique de 1500 litres pour le théâtre auprès de la société SARL David CHOPARD 17 Grande Rue 25130 VILLERS LE LAC pour un montant total de **3 620.00€ HT** soit **4 344.00€ TTC**

Décision 07 : Signature avenant MO groupe scolaire – Marché n°4-2022

Il est décidé de signer l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet KRUZIC – 9 Rue Bastion – 25300 PONTARLIER pour un montant de **102 055.83€ HT** soit **122 467.00€ TTC**.

Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à **439 448.63€ HT** soit **527 338.60€ TTC**.

U URBANISME

Délibération 20-04-2024

Objet : Échange parcelles de terrain limitrophes au chemin rural dit « Chemin de la Raie » et à la RD 437

À la suite de l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur André BOUCARD, la SCI le Calvaire et la SAS Scierie BOUCARD par la Société DAMANN (représentée par Messieurs HEVIN & LEHMANN), il convient de procéder à un échange de parcelles :

- limitrophes au chemin rural dit « Chemin de la Raie » pour effectuer la rectification du tracé actuel du chemin rural ;
- en bordure de la route départementale 437 afin de préserver la largeur nécessaire à l'accotement.

L'échange porte sur les parcelles ci-dessous mentionnées :

Propriétaire Société DAMANN

- Parcelles : AD 358 = 0a11ca
AD 361 = 0a53ca
AD 362 = 0a21ca
AD 364 = 0a06ca
AD 367 = 0a23ca
AD 369 = 1a00ca
AD 373 = 0a82ca
AD 374 = 0a39ca
Total **3a35ca**

- Propriétaire La Commune
Parcelle : AD 365 = **0a01ca**

Cet échange porte sur une superficie de **3a34ca** au profit de la Commune de Les Fins. Le montant de la transaction s'élève à 1 € symbolique.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire à signer les actes notariés se rapportant à cet échange entre la commune de LES FINS et la société DAMANN représentée par Messieurs HEVIN et LEHMANN ;
- **VALIDE** les modalités précitées.

Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h51

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Anita DORNIER

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY

